

Rapport de suivi des requêtes de citoyens
Conseil d'arrondissement du 1^{er} novembre 2011
déposé au conseil d'arrondissement du 6 décembre 2011

- 1) **Madame Michèle Casson** **11-262628** **CA 1^{er} novembre 2011**
Indique qu'elle a demandé des informations additionnelles concernant la règle sur les heures d'ouverture des bibliothèques et qu'elle n'a pas eu de réponse mais qu'on lui a dit que c'est le conseil d'arrondissement qui a compétence en la matière. Elle demande au conseil de transgresser cette règle et que les usagers appuieront cette mesure.

Le maire indique que, l'été dernier, la formule a été essayée lors de période moins achalandées et qu'elle a été appréciée par les citoyens mais que la ville ne le permet pas. Il indique que l'on s'expose à des coupures au budget en fin d'année et que cela a été revérifié, que ce n'est donc pas une solution et qu'il faut en trouver d'autres pour régler nos problèmes et continuer à mettre de la pression sur la ville centre.

➤ Répondu sur place.

- 2) **Monsieur Alain Vaillancourt** **11-262630** **CA 1^{er} novembre 2011**
Indique qu'en 5 jours, une pétition de 25 000 signatures a été amassée, qu'il ne la dépose pas ce soir car elle a été déposée auprès de 120 marchands du boulevard Monk ce matin. Il indique qu'il déposera aussi les lettres d'appui de différents organismes, dont Sauvetage Canada, des quatre casernes de pompier de l'arrondissement, de Gérard Martineau, prêtre qui travaille avec la population du Sud-Ouest. Il indique qu'il s'attendait à un autre discours ce soir rappelant que le maire a demandé l'appui des résidants pour porter la question au conseil municipal rappelant toute la mobilisation afin de s'organiser et de poser les bonnes questions. Il indique qu'il a entendu dire que les camions sont mobilisés pour un déménagement le 6 ou le 10 décembre.

Le maire remercie monsieur Vaillancourt pour ses commentaires et indique que les élus entendent la grogne et la partagent. Il rappelle que la décision ne peut, dans le contexte actuel, être renversée car les sommes ne sont pas au budget à ce moment-ci. Il indique que la solution de la taxe locale couplée avec les autres taxes et la hausse des valeurs des propriétés n'est pas une solution acceptable et qu'il faut trouver des solutions permanentes et non des solutions temporaires. Il indique que l'on continue la stratégie et la pression avec la ville centre.

Monsieur Erick Santana indique, qu'à sa connaissance, aucun camion n'a été commandé pour décembre.

Monsieur Sandy Hébert indique que sa direction travaille dans l'esprit des décisions prises relativement au budget.

➤ Répondu sur place.

- 3) Madame Mireille Voyer** **11-262632** **CA 1^{er} novembre 2011**
Elle indique que le maire a répondu à sa question lors de son suivi sur la rencontre avec monsieur Applebaum et indique qu'il est dommage que les résidants deviennent les otages d'un combat contre nos élus.

Le maire rappelle que ce sont les propos qu'il a tenus lorsqu'il s'est adressé à la ville centre.

La conseillère Sophie Thiébaud indique que ce n'est pas son budget, que c'est le budget de tous et rappelle que les pouvoirs des élus sont limités mais qu'il y a eu des avancées depuis les dernières semaines.

➤ Répondu sur place.

- 4) Monsieur Pierre Morrissette** **11-262646** **CA 1^{er} novembre 2011**
Indique que la question des fermetures projetées a fait l'objet d'une résolution du conseil d'administration du RESO lors de sa dernière rencontre, rappelant que le RESO ne part pas en guerre contre les élus, mais voulait joindre sa voix à ceux qui s'opposent contre la fermeture des installations. Il demande si différents scénarios ont été étudiés et si les élus sont prêts à reporter la décision d'une année afin de s'assurer de pouvoir trouver des solutions acceptables car, actuellement, ce sont les résidants qui font les frais de ce combat et que ce sont des services essentiels pour le Sud-Ouest. Il indique, qu'une fois fermées, il sera difficile de rouvrir les installations.

Le maire remercie monsieur Morrissette pour son intervention et la reconnaissance que les élus doivent parfois prendre des décisions moins populaires. Il indique que tous les scénarios ont été étudiés, notamment celui d'une taxe spéciale ou de l'augmentation liée aux vignettes de stationnement. Il rappelle que l'arrondissement, de par sa richesse en équipements, continue de s'appauvrir à cause des iniquités budgétaires, dont notamment la répartition du 12 millions de dollars dont l'arrondissement n'a rien obtenu.

La conseillère Véronique Fournier indique qu'elle ne pouvait être présente au dernier conseil d'administration du RESO puisqu'elle siégeait au conseil municipal et rappelle que le maire a soulevé la question importante du fond de développement.

➤ Répondu sur place.

- 5) Madame Manon Richard** **11-262651** **CA 1^{er} novembre 2011**
Indique qu'elle représente des parents qui sont mobilisés contre la fermeture du Bain Énard rappelant que cela est impensable de penser que tous sont mobiles et peuvent se diriger vers d'autres piscines. Elle indique que plusieurs enfants seront sur des listes d'attente et ne pourront bénéficier des services. Dans le dossier du gymnase à l'école St-Jean-de-Matha, elle déplore le fait que l'on fait état d'investissements alors que les sources de subvention sont de différents paliers (scolaire, provincial et municipal). Elle rappelle que plusieurs parents bénéficient aussi des services de la bibliothèque et que la fermeture de la section pour adultes à Georges-Vanier aura de grands impacts et que la fermeture du bain entraînera une pénurie de plages horaires.

Le maire demande à la résidante de faire parvenir au greffe de l'arrondissement les lettres d'appuis. Il rappelle que la question des tarifs avec CASO pour le sport/études a déjà été votée en bonne et due forme. Sur la question du gymnase à l'école, le maire rappelle que, depuis le début, il a été indiqué que c'est la commission scolaire qui est maître d'œuvre de ce dossier et que tous les communiqués ont fait mention des différentes subventions.

➤ Répondu sur place.

- 6) Monsieur Denis Goulet** **11-262655** **CA 1^{er} novembre 2011**
Indique être un utilisateur du Bain Émard et de l'âge d'or St-Paul. Il indique que les locaux de l'âge d'or au centre Monseigneur Pigeon seront petits et que l'on délogera ainsi 200 jeunes. Il indique qu'une fausse rumeur circule à l'effet que les utilisateurs du billard prennent un verre. Il déplore le fait que certaines dépenses sont prévues, tel que le terrain synthétique ainsi que l'éclairage de terrains sportifs, alors que ce sont des activités estivales.

Le maire indique que la relocalisation de l'âge d'or St-Paul ne délogera pas de jeunes du centre Monseigneur Pigeon. Il indique que des architectes travaillent à trouver des solutions pour les espaces nécessaires pour l'âge d'or et rappelle qu'il faut faire la différence entre les budgets et que les aménagements représentent des économies récurrentes. Il indique que pour le parc de la Vérendrye, les investissements sont couplés à des subventions ce qui permet d'en faire beaucoup plus à moindre coût. Le maire indique que l'édifice actuel sera remis à la ville centre et qu'il ne sera pas démolit, citant en exemple la bibliothèque Notre-Dame.

La conseillère Sophie Thiébaud demande au maire de rappeler la question de la salubrité à l'édifice de l'âge d'or Saint-Paul.

Le maire rappelle les avis de la CSST sur la salubrité du premier plancher et les rapports concernant les travaux majeurs à y être effectués afin de rendre l'édifice aux normes ce qui représenterait des investissements de un à deux millions de dollars.

➤ Répondu sur place.

- 7) Madame Cathia Cariotte** **11-262664** **CA 1^{er} novembre 2011**
Représente la Table de concertation Émard/Saint-Paul et rappelle que le Bain Émard est très utilisé par les familles, les jeunes et les aînés et que la décision de fermer le bain est comme mettre des milliers de citoyens à la porte. Elle indique que les élus demandent aux citoyens de travailler avec eux et demande si les élus sont prêts à travailler avec les différentes tables et les citoyens.

Le maire indique qu'il y aura des liens avec les tables pour les mettre à contribution dans le dossier.

Le conseiller Daniel Bélanger indique qu'il a discuté avec madame Cariotte cet après-midi et qu'il s'est engagé à maintenir le contact avec l'organisme dans ce dossier.

➤ Répondu sur place.

- 8) Madame Anne-Marie Sigouin** **11-262672** **CA 1^{er} novembre 2011**
Indique que si toutes les coupures font mal, celle de la fermeture du bain est la pire car elle fragilise le dynamisme du secteur. Elle indique que le bain permet à des familles et aux enfants de nager, de socialiser. Elle demande de trouver une solution créative pour ne pas surtaxer les familles. Elle demande des informations additionnelles sur la commission des finances. Elle indique que selon ses calculs, une taxe locale de 16 \$ par propriétaire permettrait de maintenir le bain ouvert.

Le maire indique que certaines cessions de la Commission des finances sont publiques et d'autres sont à huis clos et que les informations (calendriers et Sujets) seront versées sur le site internet et transmises par les communiqués. Il rappelle que l'on travaille à trouver une solution permanente à la problématique budgétaire des arrondissements.

Répondu sur place.

- 9) **Monsieur Vincente Perez** **11-262678** **CA 1^{er} novembre 2011**
Indique qu'il est content de voir une lueur d'espoir en ce qui concerne le centre Georges-Vanier. Il déplore la perte des services pour les citoyens. Il rappelle que la fermeture du Bain Émard aura aussi des impacts sur la piscine de la Petite-Bourgogne et que l'an prochain, le 525 Dominion sera touché par les coupures. Il demande aux élus de décréter un moratoire d'un an afin d'envisager tous les impacts des services touchés rappelant que la population demande à garder le niveau de services actuels.

Le maire rappelle que tous les gestionnaires ont à cœur les intérêts de la population et qu'il est fier de travailler avec eux. Il rappelle que les solutions pour le 525 Dominion viendra dans les prochaines semaines car il faut analyser la complexité du bâtiment et la composition des organismes qui l'occupent.

➤ Répondu sur place.

- 10) **Monsieur John Burcombe** **11-262682** **CA 1^{er} novembre 2011**
Revient sur la question de l'entretien des rues, en particulier Lionel-Groulx. Il indique que certains travaux ont été bien faits entre Atwater et Charlevoix, de façon moyenne entre Charlevoix et Vinet et qu'il y a beaucoup de trous entre Vinet et Georges-Vanier. Il demande des informations sur l'aménagement paysager au parc du chemin de fer sur la rue du Couvent et demande si un plan d'aménagement existe, d'où provient l'argent et rappelle que des branches empiètent sur la piste cyclable.

Monsieur Sébastien Lévesque indique que l'opération d'entretien préventif est commencée mais n'est pas terminée et qu'il fera des vérifications concernant l'aménagement paysager et qu'il contactera le résidant pour l'en informer.

La conseillère Véronique Fournier indique que de nouveaux aménagements dans les parcs sont faits avec des matières recyclées et qu'ils permettent de mieux baliser les différents passages et de mieux définir les lieux et les sécuriser.

➤ La direction des Travaux publics confirme qu'en date du 8 novembre 2011, tous les nids de poule ont été réparés sur la rue Lionel-Groulx.

- 11) **Madame Natacha Alexandroff** **11-262688** **CA 1^{er} novembre 2011**
Donne l'appui d'Action-Gardien à tous ceux qui veulent préserver le bain Émard. Demande que l'on prenne un soin particulier pour le nettoyage des artères où les autobus circulent afin que les gens et les voitures puissent circuler sans problèmes. Elle rappelle les problématiques antérieures au viaduc Hibernia et espère que cela ne se reproduira plus.

Le maire indique que la question des artères a été soulevée lors des consultations publiques et que la chef de division circulation était aussi présente et en a pris bonne note. Il indique qu'il espère que le nouveau trajet sera implanté d'ici Noël et qu'il est à peaufiner une lettre au président de la STM.

➤ Répondu sur place.

- 12) **Monsieur Simon Glew** **11-262692** **CA 1^{er} novembre 2011**
Il indique que la bibliothèque et le bain Émard ne sont pas des points de service mais des institutions et demande quel est le legs que le conseil veut faire, celui d'avoir fermé des édifices ou celui d'avoir trouvé des solutions dans une situation financière difficile.

➤ Répondu sur place.

- 13) **Monsieur Louis Audet-Gosselin** **11-262695** **CA 1^{er} novembre 2011**
À titre de président du CPE Train de Bourgogne, il indique que le conseil d'administration a adopté une résolution pour dénoncer la fermeture de la section adulte de la bibliothèque car c'est un service essentiel à la population. Il indique, qu'en aucun cas, la biblio-mobile ne pourra remplacer le service et que la coupure est néfaste pour la communauté.

Le maire indique que toutes les démarches entourant les coupures ont été faites avec attention et ont fait l'objet de plusieurs rencontres entre les élus et l'administration, que tout un processus a été mis en branle avec l'administration centrale, notamment le directeur général et le directeur des finances de la ville centre. Il donne des informations additionnelles sur les coupures ainsi que sur les calculs qui ont été faits. Concernant les vignettes de stationnement sur rue pour les résidents, il donne des indications sur les démarches qui doivent être entreprises rappelant que notamment 80% des résidents du secteur doivent être d'accord pour l'implantation de nouvelles zones.

➤ Répondu sur place.

- 14) **Monsieur Pierre Fréchette** **11-262704** **CA 1^{er} novembre 2011**
Rappelle avoir rarement vu une manifestation comme celle de ce soir. Il indique qu'il a de la misère à penser que la seule solution est la fermeture d'installations. Il suggère de limiter les cueillettes des ordures à une fois semaine, d'envisager une taxe puisque l'arrondissement a déjà taxé pour l'acquisition d'un terrain, propose la fermeture d'une piscine extérieure, questionne si l'on ne pourrait pas solliciter nos contracteurs et partenaires pour des subventions, de tarifer les utilisateurs du stationnement de Gadbois de l'autre côté de la rue Notre-Dame puisque plusieurs voitures y stationnent. Il indique, qu'avec la qualité de fonctionnaires à l'arrondissement, il croit que l'on pourra trouver une solution et qu'il ne faut pas jeter toute la faute sur monsieur Applebaum.

Le maire remercie l'ancien conseiller d'arrondissement pour la reconnaissance de la qualité des fonctionnaires en arrondissement.

➤ Répondu sur place.

- 15) Madame Sylvie Bertrand** **11-262711** **CA 1^{er} novembre 2011**
Soulève une problématique de communication des informations lorsque les résidants ne sont pas branchés internet. Elle ne voudrait pas qu'il y ait deux classes de citoyens. Elle rappelle l'importance de la bibliothèque pour les familles. Elle demande comment se fait-il qu'avec toutes les nouvelles constructions dans l'arrondissement, nous sommes tant en manque d'argent que cela. Elle demande si l'on ne pourrait pas retirer quelque chose des nouvelles installations de l'AMT dans Pointe Saint-Charles.

Le maire indique que tout est mis en place pour que l'information soit diffusée dans la Voix Populaire mais que c'est le journal qui décide des communiqués qui sont publiés. Il indique que plusieurs demandes ont été faites auprès du journal pour qu'une distribution soit faite sur l'ensemble du territoire car certains secteurs ne sont pas couverts, notamment Griffintown. Il rappelle que les problèmes de budget découlent des dotations des arrondissements et du fond de développement.

La conseillère Sophie Thiébaud indique que la commission des finances tiendra ses séances entre le 1^{er} et le 13 décembre mais que les points précis qui seront étudiés ne sont pas encore connus.

La conseillère Véronique Fournier rappelle que le prochain conseil municipal se tiendra le 21 novembre prochain et qu'il faut s'inscrire à l'avance pour la période de questions qui début à 19 heures.

➤ Répondu sur place.

- 16) Monsieur Paul Machnik** **11-2440897** **CA 4 octobre 2011**
Demande, concernant le dossier du 4000 Saint-Patrick, que le conseil mette de la pression pour que la ville fasse des recherches pour d'autres sites. Il demande si le terrain au coin de Monk a été envisagé.

Le maire rappelle que le site pressenti pour la relocalisation du clos de voirie de l'arrondissement suite à l'expropriation du MTQ est le 4000 Saint-Patrick. Il indique que la ville a évalué que les autres terrains présentaient trop de contamination. Il indique que le processus est en cours d'analyse, qu'il soumettra la demande et qu'on lui fera un suivi sur la question.

La conseillère Sophie Thiébaud indique que Projet Montréal trouve qu'il n'est pas justifié d'exproprier les artisans et qu'il considère qu'il n'y a pas assez d'études par la ville.

Le maire rappelle à la conseillère Thiébaud qu'il n'y a pas eu d'études.

Monsieur Erick Santana indique qu'il n'a pas connaissance que ce terrain ait été considéré et rappelle que le terrain recherché doit faire 33 000 pieds carrés.

➤ Un suivi sera fait sur la question du terrain mentionné.

- 17) Monsieur Peter King** **11-240921** **CA 4 octobre 2011**
Demande si le conseil a des informations additionnelles sur le déraillement du train du CN rappelant que les résidants n'ont pas les informations sur quelles autorités contacter et qu'ils s'inquiètent du fait que la situation pourrait se reproduire alors que les trains transporterait des matières dangereuses. Il indique qu'il est difficile d'avoir de l'information de la part du CN et qu'il aimerait obtenir copie du rapport sur le déraillement du train et demande ce que le conseil entend faire.

Le maire indique que l'on a souvent manifesté notre indignation et qu'une rencontre a été demandée et devrait avoir lieu prochainement, que des relances ont été faites auprès du nouveau député fédéral, dossier qu'il suit personnellement depuis 2008, mais que l'on demandera des informations sur la question. Concernant l'obtention du rapport, il indique que la demande doit être adressée au CN

mais que des vérifications seront effectuées et que l'on fera un suivi.

- Un suivi sera fait par le directeur d'arrondissement.

18) Monsieur Pierre Sanon **11-240941** **CA 4 octobre 2011**

Il soulève une problématique de nuisance avec les ordures pour les voisins du projet Quai des éclusiers qui sont mis au chemin tôt et demande si l'on peut modifier la réglementation pour régler cette problématique.

Le maire indique qu'il faut placer un appel au 311 ce qui permet de consolider des statistiques pour des analyses mais que les vérifications d'usage seront effectuées.

Monsieur Sébastien Lévesque indique qu'une analyse de la situation sera faite et que l'on communiquera avec le résidant.

- La direction des Travaux publics fera les vérifications d'usage et communiquera avec le résidant.

19) Madame Nicole Hallée **11-240958** **CA 4 octobre 2011**

Indique qu'elle habite une coopérative d'habitation sur la rue du Couvent et est aux prises avec une problématique de punaises de lit. Elle indique avoir parlé avec la conseillère Fournier qu'il l'a référé à madame Potvin, puis, elle a essayé de communiquer avec l'inspecteur de la ville, que l'exterminateur est venu une fois et n'a fait le traitement qu'à son matelas, il est parti avant que la ville n'arrive et qu'elle est en attente depuis le premier septembre. Elle indique qu'elle a appelé l'inspecteur de la ville, qui n'est jamais revenu, et qu'elle attend le rapport d'inspection. Elle n'a pu habiter son logement pendant cinq semaines. Seulement 9 des 48 logements doivent être traités alors qu'ils devraient tous l'être. Elle a aussi communiqué avec la police pour un problème de harcèlement.

Le maire indique que l'on est sensible à sa problématique et que l'on prendra les actions nécessaires pour lui venir en aide.

Monsieur Erick Santana, directeur d'arrondissement, indique que les inspecteurs doivent recevoir une formation concernant les punaises de lit et que monsieur Stéphane Bernaquez, chef de division de l'inspection prend le dossier au sérieux.

La conseillère Véronique Fournier indique que c'est un dossier que l'on souhaite régler et que cette problématique est vécue par plusieurs.

- La direction de l'Aménagement urbaine et des services aux entreprises a indiqué qu'une inspection a eu lieu début novembre et qu'il n'y avait plus présence de punaises, à la satisfaction de madame Hallée. Les inspecteurs suivent ce dossier de près.

- 20) Monsieur Richard Findlay** **11-217492** **CA 6 septembre 2011**
Soulève la problématique avec la ruelle Desnoyers laissée dans un mauvais état suite aux travaux de l'entrepreneur Marton. Il dépose des photos pour illustrer l'état des lieux et demande s'il est vrai que le 25 000 \$ déposé par le promoteur représentait une compensation pour l'endommagement des lieux.

Le maire indique que la direction des Travaux publics fera un suivi sur l'état de la ruelle.

La conseillère Huguette Roy rappelle le projet de ruelle verte avec l'éco-quartier. Elle indique que le montant de 25 000 \$ est pour l'aménagement de la ruelle, et non en compensation de dommages qui auraient pu être causés, et que les services de l'arrondissement travaillent en collaboration avec l'éco-quartier et les résidents du village des tanneries à ce projet. Elle invite le résident à communiquer avec l'éco-quartier pour obtenir des informations additionnelles sur le projet de ruelle verte.

- La direction des Travaux publics a fait des vérifications et selon les photos prises avant et après les travaux, l'état de la ruelle se serait dégradé avant les travaux et par conséquent, les dommages ne peuvent être imputés à aucune compagnie en particulier.

- 21) Madame Victoria Wonnacott** **11-89753** **CA 3 mai 2011**
Indique qu'elle est locataire dans l'immeuble du 4000 Saint-Patrick et indique qu'elle n'a pas vu une copie de la réserve.

Le maire indique que l'arrondissement n'a pas ces documents et demande au directeur d'arrondissement de donner un complément d'information sur la question.

Monsieur Erick Santana, directeur d'arrondissement, rappelle qu'une réserve est le moyen utilisé pour démontrer le sérieux de la démarche à un propriétaire et que cette procédure et le processus de négociations relèvent du service du courtage de la ville centre, que nous ne sommes pas tenus au courant des négociations avec le propriétaire pour des questions de transparence et conflits d'intérêt et que les documents ne sont pas à l'arrondissement. Il rappelle qu'une réserve empêche la transformation et la construction sur l'immeuble.

- Une analyse de l'ensemble des facteurs de la situation sera faite et une requête sera acheminée à la Direction de la stratégie immobilière qui a le mandat dans ce dossier.

- 22) Monsieur Serge Deschamps** **11-38262** **CA 5 avril 2011**
Indique qu'il est d'accord avec les propos de madame Alexandroff sur les mezzanines et qu'avec le temps celles-ci vont étouffer le quartier. Il indique que, selon SOS Culture, si la tendance se maintient, pendant les deux ans nécessaires pour faire l'inventaire des maisons anciennes, elles auront disparu car elles auront été achetées par des promoteurs qui les auront démolies. Il indique qu'il a déposé une plainte contre la rénovation du 550 Greene car c'était un bâtiment historique qui ne l'est plus à la suite des rénovations et que la Direction de l'aménagement urbain n'a aucun expert en patrimoine parmi son personnel. Il demande au conseil de constituer un comité d'experts en patrimoine pour analyser les demandes sur les bâtiments anciens.

Le maire indique que c'est une excellente suggestion qui sera étudiée.

- La demande de constituer un comité d'experts en patrimoine est en analyse.